

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
~~~~~  
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE  
~~~~~  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

~~~~~  
COMMUNE  
LES TROIS MOUTIERS  
86120

~  
Tél. : 05.49.22.63.90  
E.mail : [mairie@3-moutiers.fr](mailto:mairie@3-moutiers.fr)

Les Trois Moutiers, le 23 janvier 2024.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'organisation du service du restaurant scolaire, vous trouverez ci-joint :

- ✓ Le règlement intérieur,
- ✓ Une fiche d'inscription familiale de votre ou de vos enfants à **nous retourner impérativement avant le 19 juillet 2024 en mairie,**
- ✓ Une demande de prélèvement automatique accompagnée d'une note explicative

L'organisation du service au restaurant scolaire nous impose de communiquer le nombre de repas à notre prestataire à l'avance. C'est pour cette raison que nous devons au préalable connaître la fréquentation habituelle des enfants au restaurant.

Toute modification devra être signalée, comme stipulé dans le règlement chapitre VI.

Dans le cas contraire, nous serons contraints de vous facturer les repas non pris (voir règlement).

Je vous rappelle qu'il est impératif de nous retourner la fiche d'inscription familiale en mairie avant le 19 juillet 2024. Sans cet imprimé, nous ne serons pas en mesure de fournir les repas.

Comptant sur votre compréhension,

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
BELLAMY Marie-Jeanne

